

Livret de présentation du **PMSA** **2026**



Ce livret est destiné à présenter le Programme MSO à Seuil très Adapté. Il comporte toutes les informations nécessaires à l'accès à la méthadone, à la BHD comme outil de Réduction des Risques et des Dommages liés à la consommation d'opiacés et/ ou opioïdes et dérivés

SOMMAIRE

PAGE

5	Le Programme Médicaments de substitution opioïdes à Seuil très Adapté : PMSA
6	L'équipe
6	L'accueil à seuil très adapte
7	L'inclusion dans le Programme MSO à Seuil Adapte
7	La délivrance et la prise supervisée
9	La réduction des risques et les missions de l'équipe
10	L'accès aux soins et aux droits, complémentarité et continuité avec le soin
10	La dépendance aux opiacés/opioides
11	Les médicaments de substitution
11	MSO: les généralités
12	MSO : les possibles effets secondaires
12	MSO : l'arrêt du médicament
12	MSO : pour les femmes
13	MSO : les interactions pharmacologiques
14	Le règlement de fonctionnement interne au lieu « intermède »

LE PROGRAMME MSO A SEUIL TRES ADAPTE : PMSA

Le PMSA est situé au sein du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) « Intermède ». C'est une antenne du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de l'Association Régionale Clémence Isaure.

Ce programme est à destination des usager(e)s dépendant(e)s aux opiacés/opioïdes qui souhaitent réduire les risques et les dommages liés à leur consommation et/ou pour lesquels les parcours de soins en addictologie existants représentent un obstacle à l'accès aux Médicaments de Substitution de la dépendance Opioïde (MSO).

L'accès au PMSA est gratuit et assure l'anonymat des usagers qui en font la demande.

Le PMSA est ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h30.

CONTACT

PMSA – CAARUD « Intermède »

2bis rue Clémence Isaure 31000 Toulouse

Tél : 05 34 45 40 40 – Fax : 05 61 23 45 39

mail : pmsa@clemence-isaure.org

Site internet : www.clemence-isaure.org

Le CAARUD Intermède est ouvert :

le lundi, mercredi et jeudi de 9h30 à 18h

le mardi de 9h30 à 13h30

le vendredi de 9h30 à 16h30

L'ÉQUIPE

Pour assurer sa mission, le PMSA, dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels présents pour répondre de manière adaptée aux besoins de chaque personne accueillie.

Chef de service : Etienne NORMAND

Médecin : Dr Sylvain BALESTER MOURET (responsable médical), Dr Barbara LEPINE

Infirmières : Aubeline RIGAUX (infirmière référente PMSA), Julie CORLAY (infirmière référente CAARUD), Annie Claude ILLARINE (Infirmière remplaçante)

Éducateurs : Catalina SOSA SIERRA (éducatrice référente PMSA) et toute l'équipe éducative du CAARUD

Assistant de Service Social du CAARUD disponible le mercredi sur PMSA sur RDV : Matthieu BOULLEAU

Pharmacien responsable : Dr Jérémy CASANAVA

L'ACCUEIL À SEUIL très ADAPTÉ

L'accueil à seuil très adapté signifie que le protocole du PMSA s'adapte progressivement aux besoins des usagers, tout en assurant un cadre médical sécurisé et sécurisant.

Ce principe rend le programme accessible aux plus vulnérables : Le PMSA constitue un dispositif supplémentaire de réduction des risques permettant un accès facilité aux médicaments de substitution agonistes opioïdes, sans l'intention systématique préalable de suivre un parcours de soin.

Ce programme est réservé aux usagers dépendants aux opiacés (héroïne, morphine, codéine, opium) et/ou opioïdes (méthadone, tramadol, fentanyl, oxycodone...)

L'INCLUSION DANS LE PROGRAMME MSO À SEUIL ADAPTÉ

L'inclusion dans ce programme se fait UNIQUEMENT en présence d'un médecin à Intermède, les lundis, Mercredis, Jeudis, vendredi de 10h à 12h sans rendez-vous.

Au cours de l'entretien médico-social initial, vos besoins sont évalués au regard des missions du PMSA.

Un test de dépistage urinaire minute (obligatoire pour s'assurer de la consommation d'opiacés et/ou opioïdes) sera réalisé lors de ce premier temps.

En cas de non-admission sur le programme, vous pourrez être orienté selon vos besoins et la nature de votre demande.

La posologie initiale délivrée ne pourra jamais excéder 40 ou 60 mg pour la méthadone et 16 mg pour la Buprénorphine afin d'assurer la sécurité des usagers.ères (sauf dans le cas d'un relais continu de traitement), ces posologies permettent toutefois de soulager la plupart des symptômes de sevrage opioïde.

En fonction de la fréquence de vos venues et de vos besoins, la dose quotidienne pourra être progressivement augmentée pendant une période d'initialisation qui a pour but de vous aider dans la gestion de l'usage des opioïdes. La dose de MSO est individualisée (pas forcément liée aux quantités d'opiacés que vous consommez) et peut varier au cours du temps et de vos besoins.

LA DÉLIVRANCE ET LA PRISE SUPERVISÉE

La délivrance et la prise de MSO se font prioritairement sur le lieu à « Intermède ». Cette délivrance se fait pour la journée, de 10h à 12h30 ; excepté les dimanches et jours fériés (dans ces cas, la dose vous sera remise la veille pour le lendemain).

Afin d'accueillir chacun dans de bonnes conditions, nous vous demandons de respecter les horaires d'ouverture et d'arriver un quart d'heure avant la fermeture.

Le programme est organisé pour garantir en premier lieu la sécurité des usagers.ères :

- La dose journalière de MSO est délivrée quotidiennement,
- La prise de MSO se fait le jour-même sur place,
- De manière exceptionnelle (décision d'équipe), un.e usager.ère stabilisé.e (du point de vue de la dose de MSO délivrée) et qui fréquente le PMSA de manière régulière et continue peut parfois bénéficier d'une prise à emporter. (Cf protocoles) : **Pensez à en faire la demande avant la réunion du mercredi auprès**

de l'équipe qui pourra prendre une décision concertée !

- La prise une fois par jour est la plus efficace pour l'immense majorité des usagers,
- Tout changement de dosage se fait avec l'accord préalable d'un médecin,
- Le suivi clinique permet d'adapter de façon optimale la posologie quotidienne,
- **Il n'y a pas d'obligation à venir tous les jours,**
- Mais en cas d'absence, afin d'éviter tout risque de surdose accidentelle :
 - Absence de plus de 2 jours consécutifs, la posologie sera réduite (voir le protocole). En effet, lors d'un arrêt des opioïdes, même de quelques jours, un surdosage est possible à la reprise de la méthadone à la dose habituelle. Nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité des usagers. Après une réduction préventive, le traitement est ensuite ré-augmenté aussi rapidement que possible afin de revenir à la dose initiale de confort en toute sécurité
 - Absence de plus de 2 mois : vous ne ferez plus partie du programme et un nouvel entretien médical sera nécessaire avant toute délivrance

LA REDUCTION DES RISQUES ET LES MISSIONS DE L'EQUIPE

Il est possible de vous procurer du matériel de réduction des risques (RDR) à « Intermède » ou par voie postale, pour celles et ceux qui ne peuvent pas venir, avec la RDR à distance (rdradoccitanie@clemence-isaure.org ou 07.67.18.73.47)

L'équipe assure la sécurité des usagers.ères du programme

L'équipe, oriente et conseille en matière de santé (somatique et physique...), échange avec vous sur les solutions adaptées pour améliorer votre santé selon vos besoins et peut faciliter l'accès aux soins

L'équipe médicale assure la délivrance des MSO chaque matin (hors dimanches et jours fériés)

L'équipe médicale a la responsabilité de l'inclusion dans le PMSA (en accord avec vous et l'équipe pluridisciplinaire), détermine la posologie du médicament de substitution et des modalités de délivrance - en concertation avec vous – dans le respect des recommandations de bonnes pratiques

Les médecins du PMSA ne font pas de suivis médicaux individualisés et **ne peuvent pas rédiger d'ordonnance**

Les infirmières sont disponibles pour des premiers soins, des orientations vers des services spécialisés, des conseils sur le dépistage du VIH, des hépatites et des infections sexuellement transmissibles, ainsi que des informations sur les médicaments, **cependant afin de privilégier la délivrance et les inclusions au programme elles pourront vous demander de revenir sur un autre temps l'après-midi**

Les éducateurs ont la charge de l'accueil, ils aident à l'orientation, aux démarches administratives et sociales, conseillent en matière de RdR. Ils participent à l'inclusion sur le programme

L'assistante sociale peut vous aider dans vos démarches sociales et pour l'accès aux droits :
lundi et jeudi après-midi sans rendez-vous, mercredi matin sur rendez-vous

L'ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS, COMPLEMENTARITE ET CONTINUITE AVEC LE SOIN

Le PMSA a pour mission de permettre un accès effectif de tous.tes à la santé et aux droits

Le PMSA agit ainsi en complémentarité ou en continuité des autres formes locales d'intervention de droit commun : pour rendre plus accessibles les soins et les services pour les personnes en rupture avec les dispositifs ou pour celles qui n'y ont jamais eu recours

Toute personne accueillie au PMSA doit pouvoir bénéficier d'une proposition de fonctionnement individualisé (dans la mesure du cadre du dispositif) ou d'orientation vers une structure plus adaptée à ses besoins.

Le PMSA est un dispositif passerelle temporaire. Un relais vers une structure de soin ou un médecin de ville sera envisagé dès lors qu'une telle orientation paraîtra plus adaptée à la situation

Si vous prévoyez de vous déplacer dans une autre ville, afin de garantir la continuité d'accès à un médicament de substitution, un relais sera systématiquement proposé et mis en œuvre dans la mesure du possible

LA DÉPENDANCE AUX OPIACÉS

La consommation répétée et régulière d'opiacés et/ou opioïdes peut conduire à une dépendance comportementale : désir compulsif et irrésistible de consommer malgré les conséquences sur la vie sociale, financières, sur la santé... La personne perd alors le contrôle de sa consommation.

La dépendance physique se manifeste lors de la suspension des prises par l'apparition d'un syndrome de sevrage dont le vécu peut être difficile

LES MEDICAMENTS DE SUBSTITUTION

Les médicaments de substitution de la dépendance aux opioïdes (MSO) sont la méthadone, la buprénorphine (Subutex® et génériques, Orobupré®) et le sulfate de morphine. Ils sont indiqués dans le cadre d'une prise en charge globale de la personne dépendante aux opiacés/opioïdes. Ils visent à calmer les signes de manque et peuvent permettre de mieux gérer la consommation - ou non - d'opiacés.

MSO : LES GENERALITÉS

La méthadone et la Buprénorphine sont des médicaments de substitution. La méthadone est un stupéfiant et la Buprénorphine est assimilé stupéfiant. Nous délivrons un document officiel (certificat et badge) pour le transport de ces médicaments.

La méthadone se présente en France sous forme de sirop ou de gélules. Elle agit sur les mêmes récepteurs que tous les opiacés (agoniste pur), avec des effets psychoactifs équivalents à l'héroïne mais plus durables dans le temps (jusqu'à 24 à 36 h). Le risque de surdose est très élevé.

La Buprénorphine se présente sous forme de comprimés à laisser fondre sous la langue (l'absorption se fait uniquement par la muqueuse de la bouche). Il faut un certain temps dans la bouche pour permettre la bonne absorption (ne pas boire pendant 10 minutes après). L'OROBUPRE permet une absorption plus rapide car la fonte est ultra-rapide. La buprénorphine est un agoniste partiel des récepteurs μ des opioïdes et un antagoniste des récepteurs κ des opioïdes ayant une longue demi-vie : le risque de surdose est faible.

MSO : RISQUES DE SURDOSE

En cas de surdosage, d'augmentation trop rapide de la posologie quotidienne et/ou de prise conjointe de substances psychotropes (médicaments, alcool), une dépression respiratoire peut survenir avec un risque de décès. La mise en place du traitement est donc toujours progressive et surveillée afin de réduire les risques.

Comme tout médicament, celui-ci est personnel. Le partage d'une partie de celui-ci, outre le fait qu'il vous en privera, peut nuire gravement à celui/celle qui le recevra, peut mettre en danger le programme et est strictement interdit au sein ou aux abords d'Intermède.

Une petite dose peut être mortelle pour les enfants et peut provoquer une surdose pour des personnes adultes non dépendantes ou abstinentes – même depuis quelques jours - ou encore pour des usagers occasionnels

Nous vous invitons à avoir en permanence sur vous un kit de naloxone prêt à l'emploi, disponible avec ou sans ordonnance en pharmacie ou en centres de soins spécialisés (CSAPA, CAARUD). La naloxone est un antidote des surdoses aux opioïdes facilement utilisable par les usagers ou leur entourage en l'absence d'un professionnel de santé. **N'hésitez pas à le demander**

MSO : LES POSSIBLES EFFETS SECONDAIRES

La "bonne" dose de Méthadone ou Buprénorphine est celle qui vous apportera les bénéfices attendus sans entrainer d'effet indésirable. Cependant pour certains, quelques effets indésirables peuvent survenir : sueurs, constipation, nausées, troubles du sommeil...

N'hésitez pas à en parler à l'équipe du programme pour essayer de trouver des ajustements de posologie.

MSO : L'ARRÊT DU MÉDICAMENT

La durée de la prise de ce médicament est variable selon les personnes et leur parcours, elle peut aller de quelques mois à plusieurs années, et ce sans préjudice pour la santé

L'arrêt du MSO sur ce programme doit être autant que possible une décision partagée

N'arrêtez jamais votre médicament brutalement tout seul car cela vous exposerait à des signes de manque, au risque de rechute et à ses conséquences sur votre santé

MSO : POUR LES FEMMES

Les MSO- comme tous les opioïdes et opiacés - peut entraîner des perturbations des cycles menstruels (telles que l'interruption des règles). Si vous n'avez pas de désir de grossesse pour le moment, pensez à utiliser une contraception efficace.

Les médicaments de substitution aux opiacés ne sont pas contre-indiqués en cas de grossesse mais la grossesse sous substitution nécessite un suivi spécifique.

MSO : LES INTERACTIONS PHARMACOLOGIQUES

L'alcool diminue fortement l'efficacité des MSO. Il fait apparaître des signes de manque entre deux prises (par diminution de la durée d'action des MSO) et augmente les effets secondaires, notamment le risque de surdose mortelle

La prise simultanée de Buprénorphine (Subutex, Orobupré, Buprénorphine) et de Méthadone est fortement déconseillée car elle entraîne un syndrome de sevrage très important et durable qui peut nécessiter une hospitalisation

La prise de médicaments calmants ou somnifères (benzodiazépines) entraîne différents effets (agressivité, confusion, forte somnolence) et augmente le risque de surdose

La consommation de cocaïne, crack ou drogues de synthèse entraîne un risque de modification de l'efficacité du médicament de substitution

Les effets ressentis lors de la prise d'opiacés (opium, héroïne, morphine, codéine) et d'opioïdes agonistes - alors que vous êtes sous Méthadone ou Buprénorphine - sont minorés (une tolérance s'installe) alors que le risque de surdose mortelle est bien réel et peut même être majoré

Nous vous conseillons si vous consommez d'être prudent, d'ajuster les quantités de produits consommés ou réduire la posologie de méthadone pour ne pas risquer une overdose

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT INTERNE AU LIEU « INTERMEDE »

- * Les prestations offertes dans le cadre d'Intermède sont **gratuites**, l'**anonymat** des personnes y est respecté
- * **Tout trafic ou échange de produits ou objets est prohibé** ; il mettrait de surcroît l'existence du projet en péril
- * Au sujet du Tabac, depuis le 1^{er} février 2007, il est interdit de fumer dans tous les lieux dits à usages collectifs (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, l'utilisation de la vape est possible sauf dans les lieux de soins
- * Au sujet de l'alcool, A « Intermède » conformément à la Loi, l'usage d'Alcool n'est pas interdit mais pour préserver la qualité de l'accueil collectif des règles sont émises :
 - La consommation d'alcool est personnelle
 - A votre arrivée vous avez la possibilité de mettre votre contenant alcool au frigo ou au placard
 - Si vous êtes en état de manque nous pouvons vous aider
- * « Intermède » est un espace convivial, **toute manifestation de violence** physique ou verbale y **est évidemment interdite** que ce soit envers un autre usager ou un membre de l'équipe. Un tel comportement peut entraîner une exclusion immédiate du programme
- * « Intermède » est un lieu de passage : les bagages ou objets divers ne peuvent pas y être déposés
- * **Il est demandé de ne pas rester et de ne pas se regrouper dans la rue, afin de ne pas troubler le voisinage et l'activité du service**
- * « Intermède » est un lieu de vie collective, les manquements à ces quelques règles de vie entraîneront une invitation à sortir momentanément voire définitivement du lieu, ce qui signifie plus aucun accès aux différentes prestations.
- * Les chiens sont admis à « Intermède » durant les accueils. Cette mesure implique qu'aucun animal ne doit stationner à proximité d'« Intermède ».

Les propriétaires de chiens, s'ils désirent venir accompagnés de leur animal doivent respecter les règles suivantes :

- ❁ Les chiens ne peuvent se trouver dans l'infirmerie, la buanderie et les douches, les bureaux ainsi que derrière le bar
- ❁ Ils doivent **être tenus en laisse ou attachés** aux anneaux prévus à cet effet
- ❁ Afin de faciliter l'accès de tous et conserver « Intermède » comme un lieu de pause, les chiens doivent être également **muselés** (une muselière vous sera donnée)
- ❁ Les chiens malades, agressifs ou en période de chaleur ne peuvent rentrer
- ❁ Les propriétaires de chiens assument la responsabilité civile et pénale de leurs animaux. Ils doivent veiller à respecter la fonction de convivialité, de repos et de sécurité d'Intermède.

Une exclusion du programme peut être limitée dans le temps ou définitive

Une fois inclus dans le programme, si vous avez un problème ou une demande particulière, parlez-en suffisamment en avance pour que nous puissions en discuter en équipe (les réunions ont lieu tous les mercredis matin avant l'ouverture) et vous donner une réponse adaptée

Votre carte de « *bénéficiaire du programme* » est personnelle, elle peut vous être demandée avant toute délivrance de MSO. Vous pouvez la garder sur vous ou la laisser sur le lieu. En cas de perte ou de vol de votre carte, en cas d'hospitalisation ou d'incarcération, il est important de nous prévenir au 05-34-45-40-40

Plan d'accès :

